

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 06 DECEMBRE 2016**

Date de convocation : 01/12/2016, d'affichage : 01/12/2016.

Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 14,

L'an deux mil seize, le 06 décembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **DEBREYNE** Eric, **FELIX** Jean-François, **VANDINI** Christophe, **COCHENNEC** Audrey, **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **PARIZOT** Olivier, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **TALON** Vanessa,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : Mme **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine à Mme **COCHENNEC** Audrey,

M. **PARIZOT** Olivier à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,

Mme **TREFCON** Virginie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2016 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE VIREMENTS DE CREDITS :**

Monsieur le Maire fait savoir que par certificat administratif du 18 octobre 2016, il a procédé à l'augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement aux articles suivants, au titre de l'exercice 2016 :

Article 60612 : 10 000,00 €

Article 6067 : 1 000,00 €

Article 615221 : 1 500,00 €

Article 615231 : 2 000,00 €

Article 6184 : 4 000,00 €

Article 6288 : 1 500,00 €

par prélèvement desdites sommes à l'article 022 pour un montant de 20 000,00 €.

Le conseil Municipal, après discussion, accepte ce certificat administratif de virements de crédits, au titre de l'exercice 2016, à l'unanimité des membres présents.

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :**

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide une augmentation de crédits au titre de l'exercice 2016, en dépenses de fonctionnement, aux articles suivants :

Article 73923 (chapitre 014) : 3 370,00 €.

## **INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE AU PROFIT DES AGENTS EN CAE et CUI :**

Mme TREFCON Virginie, quitte la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire au titre de l'année 2016 l'indemnité exceptionnelle de fin d'année de 250 euros aux agents en CAE et CUI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide la reconduction de cette indemnité exceptionnelle de fin d'année au titre de l'année 2016,

Décide d'allouer à chaque agent en CAE ou CUI cette indemnité de 250 euros (deux cent cinquante euros) pour l'année 2016,

Décide que le versement de cette indemnité sera effectué en fin d'année au prorata du temps de présence effectif, arrêté en douzième, à chacun des agents de la commune concerné.

## **MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE DU TRAVAIL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 juillet 2015, dans laquelle celui-ci avait pris une décision de principe d'accorder une prime aux agents communaux qui ont obtenu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une prime aux agents titulaires de la médaille de vermeil pour un montant de 245 euros.

## **FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DES ECOLES DE MUILLE-VILLETTE (2 TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS ET 2 ORDINATEURS PORTABLES) :**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait judicieux pour les écoles d'être pourvues en matériel informatique (tableaux numériques interactifs et ordinateurs portables).

Il fait savoir également que la Communauté de Communes du Pays Hamois finance, par fonds de concours, ce type de programme, à hauteur de 50% du montant HT des acquisitions.

Il présente à cet effet un devis estimatif, daté du 07 octobre 2016, émanant de Somme Numérique à Amiens d'un montant de 5 260,00 € HT (6 312,00 € TTC) pour pouvoir prétendre au fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

-décide l'acquisition de matériel informatique au profit des écoles de Muille-Villette (2 tableaux numériques interactifs et 2 ordinateurs portables),

-adopte le projet qui lui est présenté,

-sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays Hamois,

-arrête le plan de financement comme suit :

-fonds de concours de la CCPH (50%) pour un montant de 2 630,00 euros,

-participation communale sur les fonds libres communaux pour un montant de 3 682,00 euros.

## **ACCEPTATION DE 2 CHEQUES :**

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie d'un montant de 9 879,40 euros (neuf mille huit cent soixante dix neuf euros et 40 centimes) représentant une partie du règlement des sinistres survenus lors de l'orage du 23 juin 2016.

Cette somme servira à procéder aux réparations occasionnées sur les bâtiments communaux.

Accepte un chèque de CIVIS Protection Juridique d'un montant de 420,00 euros (quatre cent vingt euros) représentant le remboursement des frais d'avocat qui était intervenu dans le litige opposant la commune de Muille-Villette avec M. SOUPLY Patrick.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

#### **Subvention APE MUILLE-VILLETTE « Les Petits Lutins » :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, daté du 26 octobre 2016, émanant de l'APE « Les Petits Lutins » de Muille-Villette, sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention pour organiser l'arbre de Noël 2016.

Il donne à cet effet le bilan financier de l'association pour 2015 – 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce bilan et considérant que celui-ci n'était pas suffisamment détaillé,

décide, à l'unanimité des membres présents, d'ajourner cette demande.

Un bilan plus détaillé et précis devra être fourni par l'association pour étudier de nouveau cette demande.

#### **Subvention pour le projet classe d'eau 2016-2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 21 novembre 2016, émanant de Mme la Directrice de l'Ecole, qui sollicite une subvention pour le projet classe d'eau 2016-2017 vu lors du conseil d'école du 18 octobre 2016 (projet classe de découverte à CAYEUX-SUR-MER qui aura lieu les 12 et 13 juin 2017).

Il présente, à cet effet, au conseil municipal le budget prévisionnel de ce projet « classe d'eau 2016-2017 » concernant l'école primaire de Muille-Villette, subventionné par divers organismes, qui est évalué à 3734,50 euros.

Le Conseil Municipal, après présentation de ce dossier et de son plan de financement, et après discussion,

à l'unanimité des membres présents, décide de subventionner ce projet pour un montant de 805 euros (montant représentant la moitié du transport en autocar).

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, EXERCICE 2015 :**

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, communique le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2015 fourni par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Eppeville/Esmery-Hallon.

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que ce rapport de l'exercice 2015 lui a bien été présenté.

### **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :**

M. le Maire fait savoir que suite à l'intégration du prolongement de la rue Nouvelle dans le domaine public, il y a lieu d'incorporer ce prolongement dans le tableau unique de classement de la voirie communale, pour une longueur de 116 mètres.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, incorpore les 116 mètres supplémentaires dans le tableau des voies communales appartenant à la commune de Muille-Villette.

## **PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BROUCHY, GOLANCOURT et VILLESELVE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 26 octobre 2016, émanant de la Préfecture de l'Oise, ainsi que d'un arrêté inter préfectoral daté du 25 octobre 2016, prescrivant une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société « MSE LA SABLIERE » pour exploiter un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur les communes de Brouchy, Golancourt et Villeselve (enquête publique d'une durée de 31 jours, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus).

Lecture est également faite des documents joints à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, émet un avis défavorable (8 voix contre dont 2 pouvoirs, 2 voix pour dont 1 pouvoir et 4 abstentions) à la demande d'autorisation présentée par la société « MSE LA SABLIERE » pour exploiter un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur les communes de Brouchy, Golancourt et Villeselve.

## **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT CUI A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> MARS 2017 :**

Mme Virginie TREFCON quitte la séance .

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat CUI concernant Monsieur Pascal TREFCON, pour une période de 12 mois à compter du 1er mars 2017, sous condition que l'intéressé effectue la formation mise en place par la commune et le CAP Emploi / ALIHANSE (organisme chargé du suivi de ce contrat) pendant cette période.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrat CUI de Monsieur Pascal TREFCON, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, et sous condition que le dossier de renouvellement soit accepté par CAP Emploi / ALIHANSE (organisme chargé du suivi de ce contrat).

## **SOMME NUMERIQUE : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MUTUALISE DE DEMATERIALISATION DES FLUX COMPTABLES :**

Monsieur le Maire fait savoir que le Syndicat Mixte Somme Numérique a développé une offre de services à destination des collectivités et établissements publics de son territoire de compétence, leur permettant de bénéficier de tarifs avantageux, de faire des économies et de faciliter le passage à la dématérialisation des flux comptables.

Une charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables doit être mise en place à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos du Maire et pris connaissance de ladite charte, et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables mise en place par le Syndicat Mixte Somme Numérique,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte.

## **CONVENTION COMMUNALE DE GESTION DES HYDRANTS :**

Monsieur le Maire propose que les hydrants du territoire communal soient vérifiés, réparés et renouvelés par un prestataire de service.

Il présente à cet effet un projet de convention communale de gestion des hydrants à passer avec la SAS LYONNAISE DES EAUX.

Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée de 12 ans.

Elle comprend une visite annuelle des bouches et poteaux d'incendie, une remise en peinture des appareils et le renouvellement de ceux-ci.

La rémunération du prestataire est reprise dans l'article 4 de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de passer une convention communale de gestion des hydrants avec le prestataire La Lyonnaise des Eaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE COLLECTIVITES LOCALES POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALES 2016 :**

M. le Maire fait savoir que dans le cadre du programme de travaux de voiries communales 2016, un groupement de commandes sera constitué entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et les communes qui ont sollicité le fonds de concours pour les travaux de voiries communales 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de M. le Maire et avoir pris connaissance du projet de la convention constitutive, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adhérer à ce groupement de commandes,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre collectivités locales pour la réalisation du programme de travaux sur voiries d'intérêt communautaire et communales 2016.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Analyse d'eau :**

M. le Maire fait savoir que le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 17 octobre 2016.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : **l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

#### **Déménagement de la Mairie :**

Monsieur le Maire fait savoir que la mairie sera déménagée vers ses nouveaux locaux les 15 et 16 décembre prochain. Il demande aux conseillers qui seraient disponibles d'être présents pour procéder à ce déménagement.

Dès le 19 décembre, la mairie accueillera la population dans ses nouveaux locaux au 108, rue de Paris.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

#### **Contrats Orange :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a renégocié tous les contrats Orange avec les abonnements mensuels qui passent de 118,71 € à 63,55€ soient un gain mensuel de 55,16 €

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

#### **Invitation :**

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un petit spectacle organisé par les enfants des TAP aura lieu le 08 décembre à la salle polyvalente et que les élus y sont cordialement invités.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

#### **Grands Moulins de la Somme :**

Monsieur le Maire fait savoir que les Grands Moulins de la Somme seront prochainement démolis.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

### **Extrait de la délibération du 28 septembre 2016 :**

Monsieur le Maire fait savoir que le titre de la délibération ci-après dénommé « convention constitutive d'un groupement de commandes pour le suivi animation de l'OPAH dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg de Ham sur la période 2016 – 2022 » et remplacé par le titre suivant « convention de revitalisation du centre-bourg de Ham et de Développement du territoire (valant OPAH) ».

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. FELIX demande ce qu'il en est de l'éclairage de la rue Nouvelle suite aux intempéries de juin ?

M. le Maire répond que le dossier est actuellement à l'étude avec les AMP et le cabinet d'expertise.

M. FELIX demande de relancer l'augmentation de l'éclairage au niveau des passages piétons avec une priorité pour celui des Troènes qui est très sollicité par les piétons ?

M. le Maire que dans l'immédiat ceux-ci seront repeints dès que les conditions climatiques favorables le permettront.

M. FELIX demande ce qu'il en est des sens giratoires au niveau de la zone commerciale ?

M. le Maire répond que ce projet a été abandonné mais que des passages piétons pourraient être installés pour sécuriser le site.

M. FELIX demande ce qu'il en est des feux tricolores avec détecteurs de vitesse qui pourraient être installés aux abords de l'école ?

M. le Maire répond que des contacts vont être pris à ce sujet avec les responsables l'Agence Routière de l'Est de la Somme.

M. FELIX demande pourquoi les réunions des commissions sont faites la veille des réunions du Conseil Municipal ?

M. le Maire fait savoir qu'il n'y a pas de délais concernant la convocation des commissions communales.

M. FELIX demande pourquoi il n'y a pas d'information pour la question n°11 de la note de synthèse ?

M. le Maire répond que dans les collectivités de moins de 3500 habitants la note de synthèse est facultative et laissée à l'appréciation du Maire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures.

Suivent les signatures...